



LUCIE PRUVOST
SOCIOLOGUE

MUSULMANES VOILÉES - D'HIER À AUJOURD'HUI CE N'EST POURTANT PAS L'ISLAM QUI L'A INVENTÉ

Il y a déjà plus de quinze ans, l'auteur iranien d'un article traitant du retour du voile et de sa réhabilitation après bien des années de féminisme, se demandait ce que l'on pourrait faire sans les femmes dans une vie publique marquée par une grande féminisation des fonctions¹. Le voile en effet n'a-t-il pas entre autres significations, celle d'assurer la ségrégation entre hommes et femmes tout en permettant aux femmes de sortir, non sans maintenir une certaine claustration de type ambulatoire en quelque sorte ? La montée des féminismes avait coïncidé avec une entrée spectaculaire des musulmanes dans la vie publique, un peu partout dans le monde de l'Islam et en particulier en Algérie. Elle s'était manifestée à travers l'abandon du voile par toute une génération de femmes, mariées ou célibataires, souvent cadres de haut niveau dans tous les secteurs de la vie publique des pays musulmans.

Si le voile des femmes est un phénomène qui prévaut dans les pays de culture et de civilisation islamiques **ce n'est pourtant pas l'Islam qui l'a inventé.**

Des études archéologiques anciennes ont permis de mettre à jour un bas relief appartenant au Temple de Bêl, édifié au 1er siècle avant J.C., à Palmyre, oasis syrienne située à 210 kms au Nord-est de Damas. Ce bas-relief figure une procession se dirigeant vers ce Temple de Bêl. Des femmes y sont représentées voilées «aussi sévèrement que les plus strictes musulmanes» remarque l'archéologue qui a étudié le bas-relief. Après avoir écarté l'idée selon laquelle ces femmes auraient porté un vêtement de deuil, des fragments de peinture de couleur éclatante permettent en effet de constater que telles n'étaient pas les coutumes funéraires de l'époque, il poursuit: «Ces femmes sont voilées tout simplement parce que c'était leur manière habituelle de paraître en public». Il rappelle aussi que le voile des femmes est attesté en Arabie avant l'Islam. De fait, la poésie de la Djahiliyya y fait clairement allusion en utilisant trois termes, qinâ° (mot à mot, masque), khimâr, et nasîf (m. à m. voile de visage).

On sait aussi que dès leur puberté, les femmes de bonne famille, juives, chrétiennes ou polythéistes portaient pour sortir le khimâr, voile couvrant le visage, tout en laissant les yeux libres. Il permettait de les distinguer des esclaves.



Dans une de ses Epîtres, datant du 1er siècle après Jésus-Christ, l'Apôtre Paul, tenant compte des **traditions méditerranéennes** conservées par la tradition biblique, exhorte les femmes à se couvrir la tête dans les cérémonies du culte, à la différence de l'homme qui, lui, doit garder la tête découverte. Et Paul d'expliquer longuement par un syllogisme appuyé sur les coutumes de l'époque: de même que Jésus-Christ est le chef de l'homme, l'homme est le chef de la femme. «Si donc, pendant le culte, un homme a la tête couverte lorsqu'il prie ou donne des messages reçus de Dieu, il déshonore le Christ.

Mais si une femme est tête nue lorsqu'elle prie ou donne des messages reçus de Dieu, elle déshonore son mari; elle est comme une femme aux cheveux tondus. Si une femme ne se couvre pas la tête, elle pourrait tout aussi bien se couper la chevelure! Mais puisqu'il est honteux pour une femme de se couper les cheveux ou de les tondre, il faut alors qu'elle se couvre la tête» [1ère Epître aux Corinthiens, 11, 5-6]. Dans ce contexte, l'absence de voile correspondrait selon Paul à une revendication d'égalité avec le mari, donc un outrage pour ce dernier. Des pratiques analogues sont mentionnées ailleurs dans la Bible pour exprimer l'appartenance à un mari ou encore la pudeur ou un moyen de n'être pas reconnue⁴.

Quant aux femmes du bas-relief de Palmyre, marchant le visage dévoilé, elles portaient plutôt un djilbâb. C'est justement de djilbâb qu'il est question dans le Coran et dans la Sunna du Prophète Muhammad. «O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles (djalâbibihinna)» [S. 33 – Al Ahzâb – 59]⁵. Selon certains commentateurs, le djilbâb serait une sorte de cape ou de mante constituant un vêtement de sortie.

1. Timour Muhidine, «Femmes d'Orient», Arabies, décembre 1991, n° 60, p. 88-89.

2. Cf. R. de Vaux, «Sur le voile des femmes dans l'Orient ancien», Revue Biblique, juillet 1935, p. 397-405.

3. Il s'agit de la période antéislamique dite «de l'ignorance» de la révélation coranique non encore «descendue».

4. Voir par exemple Genèse, 24, 65; 38, 15 et 19

5. Les citations du Coran sont extraites de la traduction du Coran en langue française par le Pr. M. Hamidullah, édition bilingue, Médine, Complexe du Roi Fahd, 1415 H



Il permettrait d'identifier la femme musulmane par rapport aux autres femmes de la société arabe de l'époque, encore pluraliste.

Au-delà de l'identification, le voile est aussi ressenti comme **un signe de pudeur** (*hishma*) à laquelle sont appelés aussi bien les hommes que les femmes, mais d'une manière différente. Les croyants en effet sont exhortés à «baisser leurs regards et à garder leur chasteté.»

Quant aux croyantes, elles doivent en outre «ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et rabattre leur voile (*khimâr*) sur leurs poitrines» dès lors qu'elles se trouvent en présence d'hommes avec lesquels le mariage ne leur est pas interdit. «Qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes...» [24 – An-Nûr – 30.31].

En pratique, il s'agit de protéger non seulement la vertu de la femme mais aussi l'honneur de la famille.

Quant au *hijâb*, terme souvent utilisé aujourd'hui pour qualifier le «voile islamique», porté de plus en plus fréquemment pas les nouvelles croyantes, il a assez profondément transformé le visage des villes et villages d'Afrique du Nord.

L'argument le plus souvent invoqué pour justifier le port de ce «voile» est tiré du Coran. Or, dans le Coran, *hijâb* revêt diverses significations. C'est plutôt un «voile de séparation» et jamais semble-t-il un vêtement féminin.

Ainsi par exemple le «verset du voile»: «Si vous leur demandez (aux épouses du Prophète) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau (*hijâb*); c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs...» [33, 53] Cette tenture a donc pour but de séparer les femmes du Prophète des invités de son époux. On la retrouve encore à propos d'autres séparations: entre Paradis et Géhenne (83 – Al-Mutaffifîn – 15 et 7 – Al A°râf – 46); entre Marie, mère de Jésus, et les siens (19 – Maryam – 17), entre le Prophète et les incroyables (41 – Fussilat – 5; 17 – Al Isrâ' – 45); entre Dieu et celui à qui Il parle (42 – Ash Shûra – 51).

Après avoir étudié un certain nombre de commentaires coraniques renommés, ainsi que des traités sur les «causes de la révélation» (*Asbâb al-nuzûl*) et sur «l'abrogéant et l'abrogé» (*Al-nâsikh wal-mansûkh*) la sociologue marocaine



Les Médinoises devenues musulmanes ne conserveraient-elles pas cette liberté? Mais la coutume citadine de la Mekke qui imposait aux femmes le port du voile allait être légitimée pour toutes les musulmanes par la sourate 33 révélée après l'Hégire. Le rideau de séparation du verset 53, allait être interprété dans le sens du voilement des femmes⁶.

L'attitude restrictive de Omar envers les femmes

ressort clairement d'un hadîth rapporté par Bukhârî: «Nous autres, gens de Qoraïsh (Mekkois), nous dominions nos femmes. Quand nous arrivâmes à Médine, nous nous aperçûmes que les Ansâr (alliés médinois) se laissaient dominer par les leurs. Nos femmes se mirent alors à prendre les habitudes des femmes des Ansâr. Puis comme j'invectivais ma femme, elle me répondit sur le même ton. Répondant aux reproches que je lui adressais de se conduire ainsi, elle me dit 'Tu me reproches de te répondre? Eh, par Dieu! Les femmes du Prophète lui répondent aussi et l'une d'elles l'a fui jusqu'à la nuit.' Tout troublé de ce discours, je lui dis: 'Elles seront déçues les femmes qui agissent ainsi'.

Puis je rajustai mes vêtements, je descendis à Médine et entrai chez Hafsa (l'une des épouses de Muhammad et propre fille de Omar): 'O Hafsa, est-il vrai que l'une de vous ait eu aujourd'hui un mouvement de colère contre le Prophète et qu'elle le boude jusqu'à la nuit?' – Oui, me répondit-elle – Tu as tort et tu en pâtiras, repris-je.

Ne crains-tu pas que Dieu s'irrite de la colère de l'Envoyé de Dieu et te fasse périr?



Fatima Mernissi fournit du «verset du voile» [33, 53] **une interprétation très intéressante** du fait de son originalité par rapport aux commentaires traditionnels. S'appuyant sur la théorie des «causes de la révélation» elle insiste sur la part du futur calife Omar, mekkois d'origine, dans ces «causes». Pour elle, Omar serait un «porteur de la résistance masculine au projet égalitaire du Prophète». Celui-ci en effet ne paraissait pas réprouver la liberté des femmes de Médine. Or il semble bien que les Mekkoises qui avaient émigré lors de l'Hégire en 622, aient revendiqué la liberté d'allure des femmes de Yathrib, devenue Médine, Madînat al rasûl.

6. Cf. Fatima Mernissi, *Le harem politique, le Prophète et les femmes*, Albin Michel, Paris, Bruxelles, 1987, p. 204



Ne sois pas exigeante envers le Prophète, ne lui réponds pas, ne le boude pas et demande-moi ce que tu voudras...»⁷

Dans son interprétation, F. Mernissi va aussi **faire intervenir la personnalité du Prophète et ses difficultés du moment**. «Je veux suggérer ici, écrit-elle, que le Prophète a échoué durant les années qui nous intéressent, de l'année 3 (défaite d'Uhud) au début de l'année 8 (conquête de la Mekke) en ce qui concerne l'égalité des sexes, parce qu'il a refusé de minimiser le sexuel, de le cacher, de le considérer comme marginal et secondaire. Le Prophète était fragile. Son projet avorta parce qu'il a toujours refusé de séparer vie privée et vie publique (...) Il continuait, malgré les conseils de Omar, à aller en expédition flanqué d'une ou deux de ses femmes qui, habituées à être impliquées directement dans les affaires publiques, circulaient et s'informaient librement de ce qui se passait autour d'elles. (...) La libération des prisonniers de guerre, affaire éminemment politique, les concernait tout autant que les questions domestiques. (...)»

Il semble aller de soi que, si le verset du hijâb est venu séparer le monde des femmes de celui des hommes, confiner les premières au foyer et leur interdire l'accès à la sphère publique, c'est qu'auparavant la situation était différente...»

Il faut noter que la sourate 33 ira cependant jusqu'à préconiser une forme de claustration des femmes: «Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes de la Djahiliyya!» [33, 33]. Dans ces conditions, le port du voile ne serait-il pas le signe d'une claustration ambulante, permettant de circuler dans l'espace public ?

Cette analyse du voile dans le Coran s'avère d'autant plus intéressante qu'elle permet d'éclairer **le sens du renouveau du voile aujourd'hui** alors que dans le même moment, les personnes qui l'ont adopté ont une haute idée du concept de droits de la personne. Car c'est justement **au nom de la liberté d'expression** que les musulmanes modernes

revendiquent le droit de se réapproprier le voile, y compris dans des pays comme l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc où, si le voile faisait partie du vêtement féminin traditionnel, il n'avait pas grand-chose à voir avec celui qu'adoptent les «nouvelles croyantes» qui semblent ainsi vouloir manifester leur identité dans une société pluraliste. Or c'est justement à partir de leur étude des sources, Coran et Sunna, que celles-ci, au nom d'un féminisme islamique nouveau, justifient leur retour au port de ce voile «identitaire». Elles le revendiquent au nom de leur liberté de choix, encore que, dans ces pays justement, cette liberté finisse par s'imposer à la société comme par une forme de mimétisme, de mode, à quoi nul ne saurait échapper !

C'est après une étude sociologique bien menée qu'une française d'origine algérienne, Amel Boubekour, a pu expliciter l'apparition du voile «islamique» dans l'immigration maghrébine en France⁸. Selon cet auteur, les jeunes filles émigrées «ont adopté le voile dans **une sorte de stratégie de prise de pouvoir sur le corps** (...)» Donc pour elles, le voile est avant tout un voile non-conformiste, qui n'est pas folklorique, mais qui est issu d'un Islam intellectualisé, découvert – souvent de façon autonome – à travers des livres, des cassettes, une lecture du Coran. Ce voile est donc issu de ce qu'elles appellent le vrai Islam.»⁹

Le renouveau du voile est aussi fortement soutenu par **l'éducation islamique** (tarbiya islâmiyya) à tendance néo-wahhabite dont sont imprégnés la plupart des enseignants de tous les niveaux, instituteurs et professeurs aussi bien hommes que femmes. Le **projet d'une ré-islamisation visible de la société** est partie intégrante de leur enseignement de type «réformiste» et non point «moderniste». Cette ré-islamisation visible s'impose ainsi de plus en plus comme le montre bien la généralisation progressive du port du voile islamique. Celle-ci se manifeste dans tous les milieux même les plus libéraux, universités, professions libérales, magistrature, partis politiques, etc...

Il n'empêche pas les militantes qui ont adopté le port du voile de revendiquer hautement la place qui leur revient dans une société moderne dont tous les membres sont censés être égaux en droits et en devoirs. Revendications qui prouvent bien leur militance féministe démontrée également par leur entrée relativement massive dans la vie publique de leur pays. Leur traditionalisme réapparaît cependant dans tout ce qui concerne le droit familial et le statut de mineure permanente dans lequel elles sont réintégrées après leur mariage. Cela fait partie des paradoxes d'une société qui entend conserver son identité propre dans un monde pluraliste trop souvent en perte de repères. Serait-ce vraiment le moyen unique de vivre pleinement sa foi ?

Il n'est pas sans intérêt de conclure que l'on retrouve cet **enthousiasme pour le voile** dans le renouveau dont il fait l'objet chez les religieuses chrétiennes appartenant aux instituts religieux nouvellement fondés.

Ne sembleraient-elles pas, elles aussi, vouloir ainsi manifester publiquement leur identité de consacrées dans un monde pluraliste, apparemment trop souvent en perte de repères ? ■



7. El-Boukhari, 67, 83 dans Les traditions islamiques, trad. de l'arabe par O. Houdas, Paris, Lib. d'Amérique et d'Orient, Jean Maisonneuve, 1977

8. Amel Boubekour, Le voile de la Mariée – Jeunes musulmanes, voile et projet matrimonial en France, Préface de Farhad Khosrokhavar, Paris, L'Harmattan, 2004, 178 p. (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes) Voir aussi Amel Boubakeur «Modernité des jeunes filles voilées» CERAS – Revue Projet, juil. 2005, n° 287.

9. A. Boubakeur, interview de Religioscope 17 juin 2004 (www.religioscope.fr)